

Guide de la société

octobre 2024

Guide complet portant sur les activités de
la Société canadienne de sociologie

Site Web: <https://www.csa-scs.ca>

Courriel: office@csa-scs.ca

T: 416-660-4378

Adresse postale:

Canadian Sociological Association

PO Box 98014

2126 Burnhamthorpe Rd., W. Mississauga, ON L5L 5V4

Facebook

Canadian Sociological Association - [@CanadianSociologicalAssociation](https://www.facebook.com/CanadianSociologicalAssociation)

Canadian Review of Sociology - [@CanRevSocCan](https://www.facebook.com/CanRevSocCan)

Twitter

Canadian Sociological Association - [@csa_sociology](https://twitter.com/csa_sociology)

Canadian Review of Sociology - [@crs_rcs](https://twitter.com/crs_rcs)

Student Concerns Subcommittee - [@csa_students](https://twitter.com/csa_students)

LinkedIn

[Canadian Sociological Association Group](https://www.linkedin.com/groups/11071111)

YouTube

[Canadian Sociological Association Channel](https://www.youtube.com/channel/UC...)

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ	3
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3
ÉLECTIONS	3
EMPLOYÉS ET BUREAU.....	3
MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ	3
RAPPORTS FINANCIERS.....	4
RÈGLEMENT	4
DIRECTION	4
COMITÉ EXÉCUTIF.....	4
SOUS-COMITÉS	7
COMITÉS	12
POLITIQUES.....	15
ANTI-NÉPOTISME.....	15
CODE DE CONDUITE DES MEMBRES	16
CONFLIT D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE D'ARBITRAGE DES PRIX	16
ÉNONCÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE	16
FONCTION.....	16
NORMES D'EXPLOITATION ET PRINCIPES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ	17
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ.....	18
POLITIQUE EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANTS	18
POLITIQUES D'ADHÉSION	19
POLITIQUES SUR LE CONGRÈS ET LA CONFÉRENCE	19
PRATIQUES EXEMPLAIRES ET CODE DE CONDUITE EN MATIÈRE D'ÉVÉNEMENTS VIRTUELS	19
MEMBERSHIP.....	20
ACTIVITÉS	20
AFFICHAGE D'APPELS ET DE POSTES.....	20
ANNONCES.....	21
CONFÉRENCE	21
CRISTAL RADIO.....	22
FRANÇAIS	22
GROUPES DE RECHERCHE	22
PRIX.....	22
PROGRAMME DE MENTORAT POUR LES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS NOIRS, AUTOCHTONES ET RACISÉS.....	23
PROMOTION DES PUBLICATIONS ET DANS LES MÉDIAS	24
REPRÉSENTANTS DÉPARTEMENTAUX	24
RESSOURCES ET ÉDUCATION	24
REVUE DE LA SOCIÉTÉ, <i>REVUE CANADIENNE DE SOCIOLOGIE</i>	24
ÉTUDIANTS.....	25
WEBINAIRES.....	25

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La société a pour mission de promouvoir la sociologie au Canada et à l'étranger ainsi que d'accroître les possibilités offertes à la recherche, à l'enseignement et à l'apprentissage de la sociologie conformément aux normes d'éducation et d'éthique les plus élevées. L'objectif est d'améliorer la connaissance, l'intérêt et la conscience critique du public au sujet des structures sociales, en particulier dans la société canadienne, au sein d'un système mondial.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Une assemblée annuelle des membres se tient en général au cours de la conférence. Toutefois, depuis 2020, elle a eu lieu dans un cadre virtuel en dehors de la conférence. Cette organisation et cette forme pourraient se poursuivre, car elles éliminent les obstacles liés à la présence au congrès.

Les points à l'ordre du jour comprennent : l'état des résultats d'exploitation (examen de la situation financière) de l'exercice précédent, nomination d'un vérificateur, approbation des résultats de l'élection, formation du prochain comité exécutif et tout autre point qui pourrait être soulevé.

Le quorum requis est constitué de 35 participants (présents à l'assemblée et par bulletins de vote des absents). Si le quorum n'est pas atteint, les propositions nécessitant une résolution extraordinaire des membres seront soumises par scrutin électronique.

ÉLECTIONS

Conformément au règlement de la société, un comité des candidatures est constitué chaque année pour choisir les candidats à l'élection des postes à pourvoir au comité exécutif et aux sous-comités. Les membres peuvent ajouter des candidatures. Tout membre (un[1] membre) en règle peut proposer la candidature d'une personne. Le vote est réservé aux membres en règle de la société par scrutin électronique à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril. Les membres nouvellement élus du comité exécutif et des sous-comités sont officiellement investis par les membres lors de l'assemblée générale annuelle.

EMPLOYÉS ET BUREAU

L'activité de la société et la planification de la conférence relèvent du directeur général. Ces fonctions, auparavant remplies par des prestataires de services contractuels, sont assurées par des employés de la société depuis le 1^{er} janvier 2019. Le bureau de la société est virtuel et la correspondance est envoyée à une case postale locale. Le directeur général conserve des documents importants et courants à l'adresse légale, mais la majorité du travail et des dossiers est effectuée de façon électronique et sauvegardée à distance en toute sécurité, ce qui permet une collaboration entre le directeur général et les membres du comité exécutif.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

La société gère les membres de la [Fédération des sciences humaines](#) et de l'[Association internationale de sociologie](#)

RAPPORTS FINANCIERS

PRÉSENTATION

Le directeur général effectue les opérations bancaires, traite les comptes fournisseurs et les comptes client et tient à jour les documents financiers de la société. Les rapports mensuels sont transmis au trésorier et au comptable dans un souci de transparence et de responsabilisation.

Un comptable sous contrat vérifie les transactions et saisit les données dans un logiciel de comptabilité afin de produire des états financiers et des budgets réguliers pour le comité exécutif et les membres. Le comptable remplit également les formulaires fiscaux requis et calcule les salaires.

Des examens annuels des finances de l'Association sont effectués par un cabinet comptable sous contrat, tel qu'approuvé par les membres lors de chaque assemblée générale annuelle.

FONDS DE PRÉVOYANCE

La société s'est engagée à constituer un fonds de prévoyance prospère en prévision du XIX^e Congrès mondial de l'AIS en 2018. Il s'agissait de protéger la société contre la perte temporaire prévue de recettes des membres en plus de dépenses imprévues liées à l'événement. À la suite de l'événement, la société s'est décidée à constituer un fonds de prévoyance pour couvrir une à deux années de dépenses de fonctionnement.

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Le trésorier et le secrétaire sont les signataires autorisés, le trésorier étant le signataire principal des chèques et des contrats. Le statut de signataire autorisé des comptes de la société est accordé au directeur général dans le but de lui permettre d'accéder aux états financiers, d'effectuer les dépôts et de payer les factures. Le directeur général ne signe pas les chèques ni les contrats au nom de la société, sauf sur instruction du trésorier. Le comptable n'est pas autorisé à signer ni à accéder directement aux comptes de l'association.

RÈGLEMENT

Le règlement de la société est conforme aux exigences de Corporations Canada.

DIRECTION

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif se compose de « cadres » (le président, le président désigné, le président sortant, le trésorier, le secrétaire, le rédacteur en chef de la Revue canadienne de sociologie, et l'agent des communications et des « administrateurs » (les présidents des sous-comités de la SCS).

Les cadres sont élus pour un mandat de trois ans par les membres pour remplir leurs fonctions. Leur mandat peut être prolongé pour une année, à l'exception de celui du président, sur autorisation du comité exécutif. Les administrateurs sont choisis par leur sous-comité particulier et peuvent siéger au comité exécutif pendant un à trois ans.

Les membres du comité exécutif sont admissibles à une inscription gratuite à titre de délégués au congrès, ainsi qu'à des indemnités de déplacement et d'hébergement afin de participer aux assemblées qui se tiennent au cours de la conférence. Cela ne s'applique pas aux membres des sous-comités.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Exceptionnellement, le président peut décider de consulter le comité administratif (composé du président, du président désigné, du président sortant, du trésorier, et du secrétaire ainsi que de l'agent des communications le cas échéant) sur certaines questions avant ou au lieu de les présenter au comité exécutif réuni. Toute proposition qui en découle doit être soumise au vote du comité exécutif.

RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif se réunit au moins quatre fois entre chaque assemblée générale annuelle. La première réunion (comité exécutif nouvellement constitué) se tient après l'assemblée générale annuelle. La dernière réunion (comité exécutif sortant) se tiendra avant la conférence ou l'assemblée générale annuelle suivante. Cette réunion se tenait en personne avant 2020.

Des réunions supplémentaires peuvent porter sur une question précise ou d'autres points. Entre les réunions, le comité exécutif peut être amené à voter sur des propositions par scrutin électronique. Les propositions approuvées seront présentées à la prochaine réunion du comité exécutif au moment du suivi de la réunion précédente afin d'être inscrites dans le procès-verbal.

PRÉSIDENT

Le président est la personne la plus directement responsable de la promotion du dynamisme et du bon fonctionnement de la société. Un excellent président doit faire preuve de leadership dans ses relations avec les autres membres du comité exécutif tout en prenant en compte leurs souhaits. Les personnes nommées à ce poste occuperont la fonction de président désigné la première année, de président la seconde année et de président sortant la troisième année. Elles assumeront les fonctions suivantes :

- S'assurer de la gestion de la société par le directeur général en partenariat avec le trésorier;
- Organiser les réunions du comité exécutif et l'assemblée générale annuelle;
- Assurer la liaison entre le comité exécutif et les sous-comités;
 - Collaborer dans le cadre des initiatives, des programmes, des politiques et des déclarations officielles de la société;
- Présider le sous-comité administratif;
- Présider le comité sur le programme de la conférence;
- Coprésider le comité de remise des prix;
- Représenter la société dans des organisations externes comme la Fédération des sciences humaines, l'Association internationale de sociologie et d'autres organisations si le comité exécutif le juge utile.

PRÉSIDENT DÉSIGNÉ

Le président désigné offre un soutien au président, au besoin, et assume le rôle de président si celui-ci est incapable de s'acquitter de ses fonctions. Les personnes nommées à ce poste occuperont la fonction de président désigné la première année, de président la seconde année et de président sortant la troisième année. Elles assumeront les fonctions suivantes :

- Assurer la liaison entre le comité exécutif et les sous-comités;
 - Collaborer dans le cadre des initiatives, des programmes, des politiques et des déclarations officielles de la société;
- Être membre du comité exécutif;
- Être membre du sous-comité administratif;
- Être membre du comité sur le programme de la conférence;
- Coprésider le comité de remise des prix.

PRÉSIDENT SORTANT

Il représente une source importante de connaissances de la société pour le président actuel et le président désigné. Les personnes nommées à ce poste occuperont la fonction de président désigné la première année, de président la seconde année et de président sortant la troisième année. Elles assumeront les fonctions suivantes :

- Présider le comité des candidatures;
- Être membre du comité administratif.

TRÉSORIER/MEMBRE DU PERSONNEL DE SCRUTIN

Le trésorier est le troisième dans l'ordre de succession à la présidence, après le président actuel et le président désigné. Il assume les fonctions suivantes :

- Être le signataire autorisé des comptes fournisseurs, des ententes contractuelles et des autorisations de publication;
- S'assurer de la négociation et du respect des contrats des employés et effectuer les évaluations de rendement annuelles;
- Collaborer avec le comptable et le directeur général; faire le suivi des recettes et des dépenses; préparer le budget et les rapports financiers pour le comité exécutif et les membres lors de l'assemblée générale annuelle;
- Superviser les appels à candidatures et le processus d'élection;
- Être membre du comité administratif;
- Être membre d'office du comité sur le programme de la conférence.

SECRÉTAIRE

Le secrétaire remplira la fonction de trésorier et de membre du personnel de scrutin au besoin. Il assumera les fonctions suivantes :

- Préparer les procès-verbaux des réunions du comité exécutif et des assemblées générales annuelles;

- Veiller à ce que les documents officiels soient tenus à jour par le directeur général; gérer le registre des procès-verbaux, les règlements, le guide de la société, les rapports des sous-comités et les propositions officielles;
- Être membre du comité administratif.

RÉDACTEUR EN CHEF DE LA REVUE CANADIENNE DE SOCIOLOGIE

Dans le cadre du comité exécutif, le rédacteur en chef participe aux réunions courantes ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle. Il assume les fonctions suivantes :

- Assurer la gestion de la revue;
- Collaborer étroitement avec le rédacteur universitaire ou le directeur de la rédaction;
- Assurer la liaison avec l'éditeur de la revue;
- Assurer la liaison avec le directeur général concernant le site Web et la promotion de la revue;
- Rendre compte au comité exécutif des activités de la revue et recueillir les avis et les commentaires au besoin;
- Superviser l'arbitrage du prix du meilleur article.

AGENT DES COMMUNICATIONS

Dans le cadre du comité exécutif, l'agent des communications participe aux réunions courantes ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle. Il assume les fonctions suivantes :

- Conseiller le directeur exécutif sur les communications et la stratégie de marque;
- Informer les médias et un public particulier;
- Tenir à jour les comptes de réseaux sociaux;
- Publier des communiqués de presse et des déclarations officielles sur approbation du comité exécutif.

SOUS-COMITÉS

Le comité exécutif est habilité à constituer et à dissoudre les sous-comités, mais il doit obtenir l'approbation des membres concernant la situation officielle et la représentation au comité exécutif. La société examine les besoins et les intérêts des membres pour constituer les sous-comités ci-dessous. Chaque sous-comité nomme un président qui participera ensuite aux réunions du comité exécutif. Il recevra une indemnité pour participer à la conférence annuelle. Les autres membres du sous-comité ne sont pas autorisés à recevoir ces indemnités. Les sous-comités sont tenus de soumettre des rapports courants au comité exécutif ainsi qu'aux membres avant l'assemblée générale annuelle.

SOUS-COMITÉ CONTRE L'ISLAMOPHOBIE

Ce sous-comité a été proposé par des membres de la société en 2023 et ratifié en tant que sous-comité officiel par les membres lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2023.

Ce sous-comité se compose d'au moins trois membres et d'au plus six membres élus par l'ensemble des membres. Les membres du sous-comité choisissent le président (qui siège au comité exécutif). Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-

comité, sur approbation du comité exécutif, pour élaborer les politiques, participer aux programmes ou aux initiatives et prendre des mesures dans des domaines ou territoires particuliers, le cas échéant. Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Porter à l'attention de la société les questions actuelles et émergentes relatives à l'islamophobie et au racisme anti-musulman.
- Adopter une approche intersectionnelle résolument critique de l'islamophobie et du racisme antimusulman, en accordant une attention particulière à l'islamophobie sexiste et à l'islamophobie anti-Noirs.
- Représenter l'Association dans des comités externes traitant des questions d'islamophobie et de racisme anti-musulman, le cas échéant.
- Communiquer aux membres des ressources anti-islamophobie qui serviront à faire de la SCS un espace plus inclusif et plus attrayant pour tous les sociologues.
- Travailler régulièrement à amplifier et à soutenir les efforts communautaires de lutte contre l'islamophobie, à la fois au sein des universités et de manière plus large.
- Intégrer des initiatives visant à résoudre le racisme systémique à l'activité régulière de l'Association et aux conférences annuelles.
- Affecter, le cas échéant, des membres à d'autres commissions de l'association (par exemple, prix, nominations, etc.).
- Organiser des débats thématiques sur l'islamophobie et le racisme antimusulman lors de la conférence annuelle et d'autres réunions.

CAUCUS NOIR

Ce sous-comité se compose d'au moins trois membres et d'au plus six membres élus par l'ensemble des membres. L'un de ces membres doit être un étudiant diplômé qui remplira une fonction de nomination conjointe au sous-comité sur les questions étudiantes.

Les membres du sous-comité choisissent le président (qui siège au comité exécutif). Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-comité, sur approbation du comité exécutif, pour élaborer les politiques, participer aux programmes ou aux initiatives et prendre des mesures dans des domaines ou territoires particuliers, le cas échéant. Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Porter les questions courantes ou d'actualité concernant le racisme anti-Noirs à l'attention de la société;
- Représenter la société dans les comités externes s'intéressant aux questions de racisme anti-Noirs sur approbation du comité exécutif;
- Transmettre les ressources pertinentes aux membres et à la collectivité générale par l'intermédiaire de la société;
- Intégrer dans les activités courantes de la société et les conférences annuelles des initiatives pour lutter contre le racisme systémique;
- Affecter des membres aux autres comités de la société le cas échéant;
- Organiser des séances extraordinaires sur les questions de racisme anti-Noirs lors de la conférence annuelle ou dans le cadre de la série de webinaires de la société.

SOUS-COMITÉ SUR LA DÉCOLONISATION

Ce sous-comité se compose d'au moins trois membres et d'au plus six membres élus par l'ensemble des membres. L'un de ces membres doit être un étudiant diplômé qui remplira une fonction de nomination conjointe au sous-comité sur les questions étudiantes.

Les membres du sous-comité choisissent le président (qui siège au comité exécutif). Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-comité, sur approbation du comité exécutif, pour élaborer les politiques, participer aux programmes ou aux initiatives et prendre des mesures dans des domaines ou territoires particuliers, le cas échéant. Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Porter les questions courantes ou d'actualité concernant la réconciliation, la décolonisation et le colonialisme de peuplement à l'attention de la société;
- Représenter la société dans les comités externes s'intéressant aux questions de réconciliation sur approbation du comité exécutif;
- Transmettre les ressources pertinentes aux membres et à la collectivité générale par l'intermédiaire de la société;
- Intégrer dans les activités courantes de la société et les conférences annuelles des initiatives sur la réconciliation;
- Affecter des membres aux autres comités de la société (prix, programme de la conférence ou candidatures) le cas échéant;
- Organiser des séances extraordinaires sur les questions de décolonisation lors de la conférence annuelle ou dans le cadre de la série de webinaires de la société.

SOUS-COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ

Ce sous-comité se compose d'au moins trois membres et d'au plus six membres élus par l'ensemble des membres. L'un de ces membres doit être un étudiant diplômé qui remplira une fonction de nomination conjointe au sous-comité sur les questions étudiantes.

Les membres du sous-comité choisissent le président (qui siège au comité exécutif). Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-comité, sur approbation du comité exécutif, pour élaborer les politiques, participer aux programmes ou aux initiatives et prendre des mesures dans des domaines ou territoires particuliers, le cas échéant. Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Porter les questions courantes ou d'actualité concernant l'équité et l'injustice à l'attention de la société et des membres;
- Transmettre les ressources pertinentes aux membres et à la collectivité générale par l'intermédiaire de la société;
- Affecter des membres aux autres comités de la société (prix, programme de la conférence ou candidatures) le cas échéant;
- Organiser des séances extraordinaires sur les questions d'équité lors de la conférence annuelle ou dans le cadre de la série de webinaires de la société.

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES FRANCOPHONES

Le sous-comité des affaires francophones de la Société canadienne de sociologie (SCS) a été créé afin de travailler à l'inclusion des francophones dans la société. Sa création a été ratifiée lors de l'assemblée générale annuelle de la Société canadienne de sociologie du 2 juin 2022.

Le sous-comité se compose de trois à six membres élus par l'ensemble des membres. Le président (désigné par les membres du sous-comité) devient un membre du comité exécutif. Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-comité, sur approbation du comité exécutif, pour élaborer les politiques ou prendre des mesures dans des domaines ou territoires particuliers, le cas échéant. Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Porter à l'attention de la SCS les enjeux courants et émergents auxquels font face les professeures et professeurs, les personnes étudiantes, les diplômées et diplômés, ainsi que les chercheuses postdoctorales et chercheurs postdoctoraux francophones;
- Appuyer la SCS dans la valorisation et la promotion des travaux de recherche en sociologie menés en français, ainsi que les activités de la Société qui se déroulent en français;
- Intégrer dans les affaires courantes de la Société et les conférences annuelles des activités de langue française;
- Organiser et superviser la promotion et l'attribution du Prix d'excellence en sociologie de langue française;
- Représenter la Société dans les comités externes traitant des sociologues francophones, des études en sociologie en français et des travaux de recherche en sociologie menés en français.

SOUS-COMITÉ JUSTICE POUR LA PALESTINE

En 2024, le comité exécutif et les membres ont approuvé ce sous-comité pour servir de plateforme dédiée à la recherche, au dialogue et à la défense des droits, en se concentrant sur les actes de scolasticide, de génocide et de violence systémique en Palestine. Le sous-comité se penchera sur la destruction systématique des établissements d'enseignement et du patrimoine culturel, qui sape les fondements intellectuels et culturels de la société palestinienne.

Le sous-comité sera composé de trois à six membres élus par les membres. Le président (choisi par les membres du sous-comité) devient membre du comité exécutif. Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-comité, avec l'approbation du comité exécutif, pour élaborer une politique ou prendre des mesures dans des zones ou régions particulières, au besoin. Le mandat du comité comprend :

- Mobiliser les connaissances et les ressources des membres pour lutter contre le scolasticide, le colonialisme de peuplement et l'occupation sioniste en Palestine.
- Favoriser la collaboration et les partenariats avec les établissements universitaires, les organisations et les groupes communautaires qui se consacrent à la lutte contre le scolasticide en Palestine, y compris, sans toutefois s'y limiter, en rendant compte des initiatives visant à renforcer les droits et les possibilités scolaires et pédagogiques des universitaires et des étudiants palestiniens.

- Renforcer les liens avec les universitaires et les étudiants palestiniens et les soutenir.
- Promouvoir le soutien à la liberté académique de tous les sociologues et étudiants en sociologie ciblés pour leurs travaux et leur activisme en faveur de la lutte palestinienne.
- Établir des rapports sur l'état des initiatives éducatives dans les universités canadiennes concernant le racisme anti-palestinien, le génocide et la décolonisation.
- Porter à l'attention de la Société les questions actuelles et émergentes relatives au racisme anti-palestinien et au scolasticide.
- Travailler en complémentarité et en lien avec d'autres luttes antiracistes, y compris (sans toutefois s'y limiter) les luttes contre l'islamophobie, l'antisémitisme, le racisme anti-Noirs et le colonialisme de peuplement canadien.
- Affecter des membres aux autres comités de la Société (p. ex. prix, programme de la conférence ou candidatures) le cas échéant.
- Organiser des séances extraordinaires sur les questions de justice lors de la conférence annuelle ou dans le cadre de la série de webinaires de la Société.

SOUS-COMITÉ SUR L'ENGAGEMENT PUBLIC ET PRÉOCCUPATIONS PROFESSIONNELLES

L'ancien sous-comité « politique, éthique et préoccupations professionnelles » a été redéfini pour améliorer l'engagement avec les sociologues non universitaires et ceux qui travaillent dans les secteurs à but non lucratif, les entreprises ou le gouvernement, ainsi que pour promouvoir la sociologie publique. Il continuera également à susciter l'attention sur les préoccupations liées au travail ou à l'étude de la sociologie.

Le sous-comité se compose de trois à six membres élus par l'ensemble des membres. Le président (désigné par les membres du sous-comité) devient un membre du comité exécutif. Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-comité, sur approbation du comité exécutif, pour élaborer les politiques ou prendre des mesures dans des domaines ou territoires particuliers, le cas échéant. Le mandat du sous-comité est le suivant :

- collaborer avec des publics non académiques pour promouvoir la sociologie publique;
- soutenir le travail des sociologues engagés auprès du public et de la collectivité;
- informer les membres des problèmes auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils travaillent ou étudient dans la discipline de la sociologie et de communiquer ces problèmes au comité exécutif afin de l'aider à établir des priorités pour le travail de la SCS;
- affecter des membres à d'autres comités de l'association, s'il y a lieu;
- partager les connaissances par le biais d'événements virtuels, de ressources sur le site Web et de séances de conférence.

SOUS-COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RECHERCHE

Le sous-comité se compose de trois à six membres élus par l'ensemble des membres. Le président (désigné par les membres du sous-comité) devient un membre du comité exécutif. Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-comité, sur approbation du comité exécutif, pour élaborer les politiques ou prendre des mesures dans des domaines ou territoires particuliers, le cas échéant. Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Faire part des questions sur la recherche et les données concernant la société;
- Recommander un poste dans la société en fonction des priorités en recherche en

sciences humaines proposées par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH);

- Être membre du comité de remise des prix;
- Partager les connaissances grâce à des événements virtuels, des ressources sur le site Web et des séances lors de la conférence.

SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS ÉTUDIANTES

Ce sous-comité se compose de trois membres élus représentant les régions canadiennes suivantes : l'Ouest (C.-B., Alb., Sask., Man.), le Centre (Ont., Qc) et l'Est (N.-B., T.-N.-L., N.-É., Î.-P.-É.). Trois membres élus supplémentaires rempliront une fonction de nomination conjointe au sous-comité en représentant les sous-comités Caucus Noir, sur la décolonisation, sur l'équité, et affaires francophones (et en assurant la liaison avec eux).

Les membres du sous-comité choisissent le président (qui siège au comité exécutif). Des membres consultatifs supplémentaires peuvent être nommés par le sous-comité, sur approbation du comité exécutif, pour élaborer les politiques, participer aux programmes ou aux initiatives et prendre des mesures dans des domaines ou territoires particuliers, le cas échéant. Le mandat du sous-comité est le suivant :

- Déterminer les priorités en fonction des questions concernant les étudiants;
- Donner des conseils sur les programmes de financement étudiant et contribuer au processus d'arbitrage;
- Encourager la communication entre les étudiants;
- Contribuer aux initiatives de la société visant à soutenir les étudiants en tant que membre;
- Être membre du comité de remise des prix;
- Partager les connaissances grâce à des événements virtuels, des ressources sur le site Web et des séances lors de la conférence.

COMITÉS

Le comité exécutif est habilité à constituer et à dissoudre les comités sans l'approbation des membres. Les membres du comité ne sont pas autorisés à recevoir des indemnités pour participer à la conférence annuelle. Les comités suivants ont des mandats ciblés et sont tenus de remettre des rapports annuels au comité exécutif.

COMITÉS DE REMISE DES PRIX

En 2021, le comité exécutif a réexaminé les programmes de remise des prix. Les modifications apportées au programme comprenaient une restructuration du comité. Le président et le président désigné coprésident désormais le comité constitué de représentants de l'ensemble des sous-comités. Il s'agissait de s'assurer que le comité exécutif supervise le processus d'arbitrage.

Le comité est maintenant responsable de l'arbitrage concernant les prix suivants : meilleur article étudiant, prix du jeune chercheur, livre international de sociologie* et contribution remarquable.

* Au cours des années en alternance, lorsque le comité évaluera des demandes en français en vue d'une décision pour le prix du livre international de sociologie, les membres du sous-comité des affaires francophones contribueront à la formation du comité d'arbitrage.

Comités de remise des prix - autre

Nous invitons actuellement les membres de la SCS à poser leur candidature à des postes au sein de certains comités de sélection des prix, dont (sous réserve de disponibilité) : le Prix Sociologie appliquée / Praticiens, le Prix du livre canadien de sociologie, et le Prix de contribution exceptionnelle Lorne Tepperman à l'enseignement.

La SCS s'engage à respecter les valeurs et les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation. Nous reconnaissons que nous devons la richesse et le dynamisme de notre Société à la diversité de nos membres et nous encourageons les candidatures (ou les mises en candidature) provenant de groupes historiquement marginalisés, notamment les peuples autochtones, les personnes racialisées, les personnes handicapées, les personnes qui s'identifient comme des femmes et les membres des communautés LGBTQIA2S+.

Conditions de candidatures

- Membre de la Société canadienne de sociologie
- Engagement envers la discipline de la sociologie :
 - Employé.e à temps plein ou partiel dans un établissement universitaire OU
 - Étudiant.e diplômé.e dans un établissement universitaire OU
 - Praticien.ne (travaillant dans le secteur public, privé ou à but non lucratif) au Canada
- Possession des attributs suivants :
 - Sens de l'équité, ouverture d'esprit et engagement envers la discipline de la sociologie et au sein du milieu universitaire et de la communauté en général
 - Ouverture aux perspectives de tous les sous-domaines de la connaissance sociologique afin de pouvoir évaluer les candidatures sans parti pris quant aux écoles de pensée, aux approches de recherche ou aux méthodologies
- Expertise dans le domaine concerné par le prix
- Expérience préalable en évaluation des candidatures au prix, bien que cela ne soit pas obligatoire
- Capacité de lire et de comprendre l'anglais et le français (un atout, mais pas obligatoire)

Chaque membre du comité de sélection devra signer une clause de confidentialité concernant les candidat.e.s, les informations sur les candidatures et les délibérations du comité. Les membres du comité recevront des conseils supplémentaires concernant le prix particulier qu'ils attribueront ainsi qu'une formation sur les préjugés et l'inclusivité. Au moins deux réunions virtuelles du comité seront organisées, une partie de la communication se faisant par courriel. Le processus complet s'étendra de la mi-janvier au début du mois de mai.

Comité du prix du meilleur article de la revue canadienne de sociologie

Le comité se compose de quatre à six membres : deux sont choisis parmi le comité de rédaction de la revue, deux parmi les membres de la société, un est un représentant étudiant et le dernier est le rédacteur ou une personne désignée.

Prix d'excellence en sociologie de langue française

Le comité se compose d'au moins cinq membres, y compris le président. Le comité des candidatures (sur consultation des membres actuels) soumet une liste de candidats à l'approbation du comité exécutif. Le comité de sélection de remise des prix se composera de sociologues canadiens francophones issus de différentes régions pour représenter la diversité de la francophonie pancanadienne. L'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que la richesse des intérêts de la recherche au sein de la société seront pris en considération lors de la nomination des membres.

COMITÉ DES CANDIDATURES

Le comité est dirigé par le président sortant et doit se composer d'un membre des sous-comités Caucus Noir, sur la décolonisation, sur l'équité et des affaires francophones ainsi que de deux autres membres de la société. Les membres du comité doivent représenter une diversité régionale, de genre, linguistique et ethnoculturelle ainsi que la richesse des intérêts de la recherche au sein de la société. Les membres du comité sont désignés après approbation du comité exécutif au plus tard le 31 janvier.

Le comité est chargé du recrutement des candidats aux postes de débutants du comité exécutif et du sous-comité. Les membres de la société désignent également les candidats aux postes avec l'appui d'un membre en règle.

COMITÉ SUR LE PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

Le comité est dirigé par le président et se compose du président désigné, du directeur général, et représentants des sous-comités. Le président doit constituer un comité sur le programme qui prend en considération l'équité, l'inclusion et la diversité et qui a une expertise considérable dans les sous-domaines de la sociologie.

Ses responsabilités comprennent les fonctions suivantes :

- Déterminer le thème de la conférence (de préférence dans la continuité du thème du congrès);
- Mettre en œuvre une stratégie visant une représentation équitable aux séances parmi les groupes de recherche de la société et des membres indépendants;
- Superviser les offres de programmes en examinant les propositions de séances;
- Arbitrer les demandes de bourse d'études fondées sur le mérite.
- Attribuer le prix de la meilleure communication étudiante de la société.

Le président, le président désigné et le directeur général reçoivent un financement pour l'inscription de délégués ou le déplacement et l'hébergement. Le comité exécutif peut envisager l'inscription à titre gracieux comme délégués d'autres membres du comité sur les programmes qui prévoient participer à la conférence (les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas remboursés).

D'autres membres participent à la planification logistique de la conférence avec le directeur général. Désigné par l'université organisatrice, le coordinateur local des préparatifs est principalement responsable de l'accueil de la faculté de sociologie et des autres événements de la faculté, et il donne des conseils sur les infrastructures et le lieu des événements sur le

campus et organise l'envoi d'équipement et de fournitures avant l'événement. Le coordinateur local des préparatifs recrute également les assistants de la société (travailleurs étudiants rémunérés).

Le trésorier émet des recommandations sur le budget de la conférence, les indemnités du comité exécutif, les demandes de renonciation à la politique sur la participation, le financement intégral, les demandes de financement de la fédération et le programme d'octroi de voyage étudiant.

PROGRAMME DE MENTORAT POUR LES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS NOIRS, AUTOCHTONES ET RACISÉS

Le comité se compose de représentants du Caucus Noir, du sous-comité sur la décolonisation, du sous-comité sur l'équité et du sous-comité sur les questions étudiantes. D'autres membres peuvent être nommés sur approbation du comité exécutif.

POLITIQUES

ANTI-NÉPOTISME

La Société canadienne de sociologie (SCS) prend toutes les décisions relatives à l'embauche et à l'emploi ainsi qu'à la conclusion de contrats de service dans un souci de transparence, d'égalité des chances et de valorisation du mérite.

Le comité exécutif de la SCS veillera à ce que les décisions relatives aux contrats de travail et de service concernant les employés ou les fournisseurs actuels ou potentiels de la SCS soient exemptes de toute influence inappropriée réelle ou perçue fondée sur un ou des membres de la famille ou des relations sociales importantes. Parallèlement, il est reconnu que le ou les membres de la famille existants et les relations sociales importantes entre les membres élus de la SCS et les employés ou les fournisseurs de la SCS ne doivent pas restreindre ou améliorer indûment ou injustement la possibilité pour une personne de chercher un emploi, de changer d'emploi ou de conclure des contrats de service à la SCS.

Cette politique vise à éviter tout favoritisme réel ou perçu en faveur d'un membre de la famille ou d'une personne ayant des relations sociales importantes, sans tenir compte ou en tenant moins compte du mérite, des qualifications ou du rendement de la personne.

La SCS n'offrira pas d'emploi à des personnes dont le lien avec un membre élu de la SCS est celui d'un membre de la famille, d'un parent, d'un conjoint, d'un enfant ou d'un ami proche, et ne conclura pas de contrat de service avec ces personnes.

Une période de cinq ans doit s'écouler entre le mandat d'un membre élu de la SCS, actuel ou ancien, et le moment où son membre de la famille, son conjoint, son enfant ou un ami proche peut être pris en considération pour un emploi par la SCS. Aucun membre élu, actuel ou ancien, ne peut plaider en faveur de l'embauche par la SCS d'un membre de sa famille, d'un parent, d'un conjoint, d'un enfant ou d'un ami proche. Les tentatives d'entreprendre des activités de plaidoyer ou de lobbying en faveur d'une embauche seront considérées comme disqualifiantes pour ces candidats, même après la période de cinq ans prévue.

Tout candidat à une embauche par la SCS qui a connaissance ou aurait dû avoir raisonnablement connaissance d'un conflit d'intérêts sera disqualifié pour ne pas avoir divulgué ce conflit d'intérêts à la SCS.

Définitions de la politique :

Membre élu de la SCS : Les membres du comité exécutif, les directeurs et les membres des sous-comités sont élus par les membres de la Société canadienne de sociologie

Parent : Comprend le père et la mère par remariage et les beaux-parents

Conjoint ou conjointe : Par le mariage ou l'union de fait

Enfant : Aucune limite d'âge n'est fixée; comprend les enfants du conjoint et les beaux-enfants

Membre de la famille : Comprend les parents directs et/ou les parents par alliance (frères et sœurs, cousins, tantes, oncles, neveux/nièces, et/ou toute autre parenté et relation biologique et non biologique non spécifiée ici)

Partenaire de recherche : Actuellement ou récemment associé à des projets ou à des publications en tant que co-auteur

Ami proche : Démonstré par une histoire à long terme et significative d'interactions personnelles et sociales

CODE DE CONDUITE DES MEMBRES

En attente de la consultation avec le comité exécutif et les sous-comités.

CONFLIT D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE D'ARBITRAGE DES PRIX

Si un candidat est un collègue, un proche ou un ami proche de l'un des lauréats des prix attribués aux membres des comités, le candidat se retirera du processus de sélection et d'examen.

ÉNONCÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

En 2020-2021, le sous-comité sur les questions politiques, éthiques et professionnelles de la Société canadienne de sociologie a examiné l'énoncé de conduite professionnelle (version de 2012) fondée sur la version actualisée de *l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2 (2018)*.

FONCTION

La Société canadienne de sociologie (SCS) est une association professionnelle qui se consacre à la recherche, à la publication et à l'enseignement de la sociologie. Ses membres sont divers et unis par l'engagement de la société envers la réflexion sur la sociologie et sa pratique.

La Société canadienne de sociologie défend le droit à la liberté de l'éducation des sociologues au Canada et à l'étranger. Elle soutient le droit de militer de ses membres sur des sujets nationaux, sociaux et politiques. Toutefois, étant donné la diversité des opinions politiques de ses membres, les idées exprimées ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Société canadienne de sociologie.

La Société canadienne de sociologie peut parfois défendre les questions portant directement sur les conditions de travail des sociologues au Canada dans le cadre de l'enseignement, de la

recherche et d'autres activités universitaires. La défense de ces questions ou les déclarations officielles doivent recevoir l'approbation du comité exécutif de la Société canadienne de sociologie.

DÉCLARATIONS SUR LA DÉFENSE D'UNE CAUSE

Si la Société canadienne de sociologie (SCS) estime devoir rédiger une déclaration concernant une tragédie ou une crise particulière, le comité exécutif doit consulter les membres de la SCS des groupes ou des collectivités touchées pour rédiger une déclaration adaptée. Le cas échéant, il est important de noter que ce processus doit être géré par un membre de la SCS ou des membres des groupes ou collectivités en question, en collaboration avec le président ou les dirigeants.

NORMES D'EXPLOITATION ET PRINCIPES EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ

La Société canadienne de sociologie (SCS) s'engage sur les valeurs et les principes en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation et sur l'application de ces principes de façon concrète et significative. La société reconnaît qu'elle doit, en partie, sa réussite à l'expertise en sociologie de ses membres, issus d'horizons divers.

En s'engageant à apporter des modifications significatives, la SCS reconnaît que les établissements postsecondaires, comme la plupart des autres organisations sociétales, participent au racisme anti-Noirs, au racisme anti-Autochtones, à l'homophobie, à la discrimination sur la capacité physique, à la xénophobie, au sexisme, aux préjugés de classe et à la transphobie. De plus, de nombreux travaux en sociologie ont contribué à défendre le racisme, le colonialisme, le sexisme, l'homophobie et la discrimination sur la capacité physique en appliquant des méthodes de recherche stigmatisantes, des cadres théoriques ethnocentriques et des programmes de formation marqués par l'exclusion, qui ont occulté le savoir et l'expérience de groupes qui ont été historiquement marginalisés et continuent d'être exclus de l'université et de la sociologie.

Alors que les établissements postsecondaires et leurs départements de sociologie s'efforcent de renforcer l'équité en leur sein, la SCS reconnaît que les membres de ces départements qui ont été marginalisés (et le sont toujours) ont dû se donner du mal pour apporter des changements. Cela est exigeant et passe souvent inaperçu, ce qui peut se répercuter sur la santé et le plan de carrière des membres victimes d'exclusion fondée sur le genre, la sexualité, l'incapacité, la race et la classe, en particulier les sociologues autochtones, noirs et racisés.

Les dirigeants de la SCS s'engagent à lutter de façon continue contre le racisme, l'homophobie, le sexisme et la discrimination sur la capacité physique. En tant qu'organisation, la SCS s'engage à lutter continuellement contre l'oppression en appliquant les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation dans toutes ses initiatives et en encourageant d'autres établissements à faire de même.

Les procédures organisationnelles de la SCS feront l'objet d'un examen régulier pour garantir l'avancée continue des mécanismes qui permettent d'appliquer les principes en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation. Un rapport sur les processus et le travail continu de la SCS sera transmis aux membres lors des assemblées générales annuelles.

ÉNONCÉ D'ÉQUITÉ

La Société canadienne de sociologie (SCS) s'engage sur les valeurs et les principes en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation. La société reconnaît qu'elle doit, en partie, sa richesse et son dynamisme à la diversité de ses membres. Elle s'attache à ce que la diversité se reflète dans sa direction. À cette fin, elle recherche des candidats qui siégeront au comité exécutif et aux sous-comités, occuperont d'autres postes de leadership et pourront recevoir un prix. La SCS encourage la candidature (y compris l'autodésignation) des membres de groupes historiquement marginalisés, notamment les membres de peuples autochtones, les personnes racisées, les personnes ayant une déficience, les personnes s'identifiant comme femmes ou appartenant à la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenre, queer ou en questionnement, intersexe, asexuelle, bispirituelle et autres (LGBTQIA2S+), ainsi que tous les candidats qui pourraient contribuer à la diversité de la société. La SCS reconnaît et respecte l'intersectionnalité des groupes historiquement marginalisés.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La société reconnaît l'importance de protéger les renseignements personnels des membres dans le cadre de ses prestations de services et prend des mesures raisonnables visant à assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des renseignements conformément à la présente politique de confidentialité. La transmission des renseignements personnels à la société suppose le consentement implicite des pratiques décrites dans la présente politique. Les personnes de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur avant de transmettre des renseignements personnels.

La politique de confidentialité décrit la façon dont la société recueille et utilise les renseignements personnels transmis. Elle décrit également les possibilités proposées aux membres quant à l'utilisation de leurs renseignements personnels ainsi que la façon dont ils peuvent y accéder pour les actualiser.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE GARDE D'ENFANTS

La SCS s'efforce d'encourager ses membres à participer à la conférence annuelle tout en reconnaissant les difficultés financières et logistiques des membres devant recourir aux services de garde d'enfants. Les stratégies de planification suivantes ont été implantées en 2022.

- La conférence de la SCS programmera la plupart des séances pendant les heures de travail normales.
- Les participants recevront des instructions pour enregistrer leur présentation avant la séance. Ils devront faire leur présentation en direct et répondre aux questions au cours de la séance.
- Les membres seront en mesure de demander des indemnités pour les dépenses de garde d'enfants.
- Pendant le congrès, la société assurera la liaison avec la Fédération des sciences humaines pour présenter des possibilités de services accessibles, abordables et sécuritaires de garde d'enfants.

POLITIQUES D'ADHÉSION

REVUE

En reconnaissant que l'adhésion à d'autres revues autres que la *Revue canadienne de sociologie* peut présenter un avantage pour la SCS et ses membres, la SCS suivra un processus à plusieurs étapes dans le but de garantir la cohérence et la transparence des prises de décisions sur l'adhésion ou non à une revue particulière.

ADHÉSIONS DE LA SOCIÉTÉ

La SCS n'a pas le droit de fournir de la publicité gratuite sur des services pédagogiques en ligne à ses membres, même si les services en question sont gratuits ou de source libre.

Pour éviter que le site Web de la SCS ne soit envahi par des publications et des liens de tiers et pour réduire le fardeau de la gestion des demandes d'adhésion, la direction de la SCS devrait limiter les adhésions de tiers aux entreprises qu'elle est prête à parrainer concrètement (en argent ou en nature).

POLITIQUES SUR LE CONGRÈS ET LA CONFÉRENCE

Dans le cadre de la conférence annuelle, la SCS respecte le Code de conduite du congrès de la Fédération des sciences humaines.

Tous les participants (présentateurs, experts, président et participants à la discussion) à la conférence de la Société canadienne de sociologie doivent être des membres en règle et des délégués au congrès inscrits auprès de la Société canadienne de sociologie. Les noms des personnes qui ne respectent pas ces exigences seront retirés du programme de la conférence. Les participants aux séances conjointes ou coparrainées peuvent être dispensés de l'exigence d'adhésion à la société sur approbation du comité sur le programme de la conférence.

Plusieurs programmes de financement permettent aux membres de participer à la conférence (consulter la section sur les activités de la conférence annuelle).

PRATIQUES EXEMPLAIRES ET CODE DE CONDUITE EN MATIÈRE D'ÉVÉNEMENTS VIRTUELS

La SCS se consacre à la recherche, à la publication et à l'enseignement de la sociologie. Ses événements virtuels visent à proposer à ses membres et à la collectivité en général des connaissances et un avancement professionnel ainsi que des discussions sur des questions d'actualité portant sur la sociologie et la société. Les opinions exprimées au cours des événements virtuels sont ceux des intervenants et ne sont pas des énoncés officiels ni l'opinion de la Société canadienne de sociologie (sauf indication contraire).

La société fournit un forum exempt de harcèlement ou d'intimidation fondés sur la race, la religion, l'ethnicité, la langue, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, l'apparence ou l'appartenance à un autre groupe. Tous les participants (intervenants et personnes présentes) doivent au préalable accepter le code de conduite en matière d'événements virtuels, et le respect du code au cours de l'événement sera surveillé.

MEMBERSHIP

L'adhésion est libre et la société n'exige ni ne demande aucun agrément relatif à un niveau d'éducation ou à un statut professionnel. Une adhésion d'un an ou de deux ans est possible à compter de la date d'inscription ou d'expiration dans le cas du renouvellement de l'adhésion. La Fédération des sciences humaines contribue au portail d'inscription en ligne et aux données sur les membres par l'intermédiaire de son système.

Pour le moment, les personnes appartenant aux groupes de recherche ne sont pas tenues d'adhérer, sauf si elles participent à la conférence. Toutefois, l'adhésion des responsables de groupes de recherche pourrait être requise à l'avenir.

COMMUNICATION

Conformément à la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP) mise en œuvre en juillet 2014, les membres sont tenus de fournir leur « consentement exprès » concernant les communications qu'ils souhaitent recevoir et peuvent se désabonner à tout moment. Les communications concernées sont les suivantes : annonces (nouvelles de la société envoyées le cas échéant), bulletins d'information électroniques (publiés trois à quatre fois par année), bulletin d'information sur la conférence (mensuel, entre mars et juin), nouvelles des étudiants (publiées périodiquement) et promotions concernant les webinaires.

Les communications relatives au fonctionnement de la société ne sont pas soumises à la LCAP et comprennent les énoncés officiels, les avis de candidatures aux élections et de vote, l'assemblée générale annuelle et les rappels de renouvellement d'adhésion.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Le formulaire d'inscription des membres de la société est l'occasion d'évaluer la capacité de la société à attirer des membres qui reflètent la diversité de la sociologie au Canada, de mettre en œuvre des initiatives pour accompagner les membres appartenant à des groupes marginalisés depuis longtemps et de lutter contre les inégalités présentes dans notre quotidien. La collecte des données sera facultative. La société s'engage à présenter ces données uniquement de manière regroupée et anonyme. Les données recueillies par le comité exécutif contribueront à l'amélioration des programmes et des services dans le but de refléter la diversité des membres ainsi que pour en assurer la représentation au sein des organes directeurs de la Société canadienne de sociologie.

ACTIVITÉS

AFFICHAGE D'APPELS ET DE POSTES

La société accepte les offres de promotion d'événements, les offres d'emploi et d'autres activités qui pourraient être utiles aux membres. Ce service gratuit permet de publier les offres sur le site Web et de les diffuser également sur les médias sociaux et grâce aux réseaux de communication.

ANNONCES

Il s'agit des énoncés officiels de la société et des avis de décès de collègues. Les activités de la société sont également mises de l'avant : élections, remises de prix, avis de convocation de l'assemblée générale annuelle, etc.

CONFÉRENCE

La conférence s'inscrit dans le Congrès de la Fédération des sciences humaines et réunit plus de 70 autres associations. Les sessions et les événements de la SCS s'étendent sur 4 à 5 jours en mai ou en juin.

La conférence permet aux membres de se réunir pour discuter de questions en matière de recherche universitaire, d'éducation et d'administration. Les membres de la SCS ont l'occasion de partager leurs résultats et d'en apprendre davantage de chercheurs grâce à de nombreuses séances proposées.

Les participants à la conférence doivent être membres de la société et délégués au congrès. Les personnes ne souhaitant participer qu'en tant qu'observateurs doivent payer des frais pour délégué non membres.

PROGRAMMES DE FINANCEMENT DE LA CONFÉRENCE

Service de garde d'enfants

La SCS mettra de côté des fonds pour compenser le coût du service de garde d'enfants des membres participant à la conférence à titre de présentateur, de participant, de président ou de participant à une discussion. L'admissibilité est réservée aux étudiants, aux détenteurs d'une bourse postdoctorale, aux membres de la faculté à contrat déterminé, aux chargés de cours à temps partiel, aux professionnels non universitaires et aux universitaires indépendants. Le comité d'arbitrage des demandes se composera de représentants du comité exécutif et du groupe de recherche en sociologie sur le féminisme.

Indemnité d'inscription à la conférence

La SCS mettra de côté des fonds pour rembourser les frais d'inscription des délégués au congrès des membres admissibles occupant des postes précaires et participant à titre de présentateur, de participant, de participant à une discussion. L'admissibilité est réservée aux détenteurs d'une bourse postdoctorale, aux membres de la faculté à contrat déterminé, aux chargés de cours à temps partiel, aux professionnels non universitaires et aux universitaires indépendants. Le comité d'arbitrage des candidatures se composera de représentants du comité exécutif.

Membres étudiants noirs et autochtones

Le Congrès et la SCS offrent aux membres étudiants (étudiants de premier cycle, de maîtrise ou de doctorat) qui s'identifient comme Noirs ou Autochtones une inscription gratuite en tant que délégués au Congrès pour participer à notre conférence. L'adhésion à la SCS est obligatoire.

Programme d'octroi de voyage étudiant

La société appuie la participation des étudiants à la conférence grâce à un programme complet visant à compenser les frais de déplacement et d'hébergement. Le nombre de demandes

approuvées et les montants octroyés peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction du budget de la société et du lieu de la conférence. L'arbitrage des demandes est réalisé par les membres du sous-comité sur les questions étudiantes avec l'appui du président ou du trésorier en cas de conflit d'intérêts.

CRISTAL RADIO

En 2020, la rédactrice en chef de la *Revue canadienne de sociologie*, Karen Stanbridge, a lancé cette baladodiffusion mettant en scène des auteurs discutant de leurs articles récemment publiés ainsi que des personnalités de marque dans le domaine de la sociologie au Canada.

FRANÇAIS

Bien que les activités de la société soient menées en anglais, elle s'efforce de fournir les renseignements, les ressources et les communications également en français. La société compte sur la contribution du nouveau sous-comité aux affaires francophones en vue d'améliorer les activités bilingues.

GROUPE DE RECHERCHE

Les groupes de recherche réunissent des chercheurs et des étudiants travaillant dans les différents domaines fondamentaux qui composent la sociologie canadienne. Ils facilitent le partage de renseignements, la mise en réseau, le renforcement de la communauté universitaire et la collaboration entre les professeurs et les étudiants travaillant dans des domaines similaires. En outre, ils permettent de mettre les connaissances sociologiques à la disposition des médias, des décideurs politiques, des communautés et des organisations non gouvernementales.

La société a officiellement adopté ce programme en 2013 en élaborant un protocole d'entente intégrant des modalités de fonctionnement. Les groupes qui se conforment au protocole reçoivent un soutien administratif. Actuellement, 36 groupes sont constitués (au mois de juillet 2024).

PRIX

La Société canadienne de sociologie présente chaque année des prix de reconnaissance de travaux universitaires et de contributions dans le domaine de la sociologie au Canada.

En 2021, le programme de remise des prix a fait l'objet d'un examen général afin d'élaborer une stratégie visant à simplifier les processus de candidatures et d'arbitrage.

La société procédera à un examen systématique de ce modèle tous les deux ans afin de s'assurer qu'il répond à son orientation et à ses objectifs d'équité.

PRIX ADJUGÉS PAR L' SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SOCIOLOGIE

- Contribution remarquable
- Meilleur article étudiant
- Prix de contribution exceptionnelle Lorne Tepperman à l'enseignement

- Prix du livre de sociologie canadien
- Prix du livre de sociologie mondiale
- Prix d'excellence en sociologie de langue française
- Prix des praticiens Angus Reid/de sociologie appliquée
- Prix du jeune chercheur
- Prix du meilleur article de la revue canadienne de sociologie (RCS)
- Prix pour service remarquable

AUTRES PRIX

Prix du mérite des cycles supérieurs du Congrès

La Fédération des sciences humaines (FSH), en partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), a mis en place un programme pilote visant à fournir un financement à des étudiants diplômés sélectionnés par les sociétés membres.

La Société canadienne de sociologie (SCS) pourra approuver jusqu'à 5 candidatures d'étudiants qui recevront chacun un prix de 500\$. Ce prix est fondé sur le mérite plutôt que sur les besoins financiers et il est offert en plus des autres programmes de financement utilisés par les sociétés pour aider les étudiants. Un engagement à améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion doit également être pris en compte lors de la sélection des candidatures à appuyer.

Prix des groupes de recherche

Les groupes de recherche peuvent sélectionner jusqu'à trois lauréats pour une année donnée, en fonction du niveau de l'étudiant (premier cycle, maîtrise ou doctorat). Tous les lauréats recevront un certificat. Chaque groupe ne peut sélectionner qu'un seul lauréat pour une année donnée, qui recevra un prix de 100 \$ offert par la Société canadienne de sociologie. Les documents doivent être soumis directement au groupe.

Prix d'excellence des étudiants diplômés en sociologie

Les départements de sociologie peuvent sélectionner l'un des meilleurs étudiants de chaque niveau universitaire (premier cycle, spécialisation, maîtrise ou doctorat). Le processus de sélection est laissé à l'appréciation du département, mais il est souhaitable que la force de la recherche de l'étudiant soit une priorité dans la décision. La SCS remet un certificat et une lettre de félicitations à chaque étudiant.

PROGRAMME DE MENTORAT POUR LES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS NOIRS, AUTOCHTONES ET RACISÉS

En 2019, les sous-comités sur l'équité et les questions étudiantes de la Société canadienne de sociologie ont élaboré ce programme pour mettre en relation des membres du corps enseignant avec des étudiants diplômés dans le but de proposer un mentorat en plus du soutien normal offert par les conseillers scolaires. Les mentors et les mentorés doivent être membres en règle de la Société canadienne de sociologie.

En 2021, le programme a reçu une subvention du programme Connexion du CRSH « *Sealing the Leaky Pipeline: Developing Best Practices in Mentorship for Racialized Graduate Students* » (Comblent les lacunes : mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de mentorat pour les étudiants diplômés racisés) dirigé par la présidente du comité, Natalie Delia Deckard. Les fonds permettront de soutenir un assistant à la recherche et des séances en personne pour les mentorés et les mentors.

PROMOTION DES PUBLICATIONS ET DANS LES MÉDIAS

Cette initiative a été suspendue en juin 2022 en raison d'un manque d'intérêt et sera remplacée par une tribune pour souligner les réalisations des membres.

REPRÉSENTANTS DÉPARTEMENTAUX

Ces représentants soutiendront les objectifs de la SCS et faciliteront la circulation de l'information dans les deux sens. En plus d'accueillir des personnes issues du milieu universitaire, nous encourageons les sociologues œuvrant dans le secteur gouvernemental, des entreprises et des ONG à assumer ce rôle afin de faciliter la collaboration dans le domaine.

Grâce au réseau de représentants, l'Association est plus en mesure de diffuser les nouvelles et l'information. En outre, le réseau peut nous permettre d'obtenir rapidement une rétroaction. La SCS doit connaître le niveau de consensus et l'état des sentiments de la communauté lorsqu'elle entreprend de représenter le point de vue des sociologues auprès du gouvernement, de la presse et d'autres organismes semblables.

PROJETS ET PUBLICATIONS DE RECHERCHE

La SCS a financé des projets de recherche qui cadrent avec l'objectif de l'Association.

- *(Re)Prioritizing Pedagogic Feedback: Faculty Experiences with Qualitative Comments from Student Evaluations of Teaching (SETs)*. Rachel La Touche, Lisa Kowalchuk, and Rochelle Wijesingha. Canadian Sociological Association, 2020
- *The Future Lives of Sociology Graduates*. Guppy, N., Greer, K., Malette, N. and Frank, K. (2017), *The Future Lives of Sociology Graduates*. Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie, 54: 237–252. doi:10.1111/cars.12147
- *Career Pathways of Canadian Sociology Graduates*. Karen Foster and Alyssa Gerhardt. Canadian Sociological Association 2020

RESSOURCES ET ÉDUCATION

Les membres et la communauté en général peuvent consulter des liens vers diverses ressources. Des ressources et des rapports sur les questions d'équité ainsi que sur les groupes autochtones et la sociologie sont mis en lumière.

REVUE DE LA SOCIÉTÉ, REVUE CANADIENNE DE SOCIOLOGIE

Intitulée à l'origine « *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* », elle a été renommée « *Revue canadienne de sociologie* » en 2008. C'est également cette année que la société a signé un contrat avec Wiley pour l'impression, la commercialisation internationale et la gestion des

droits. La société détient l'entière propriété de la revue et contrôle intégralement la prise de décisions concernant la rédaction. La revue est organisée en volume et au moins quatre numéros par année en format numérique uniquement. Les membres en règle peuvent obtenir le dernier numéro de la revue et accéder à l'ensemble des numéros depuis 1964 dans la bibliothèque en ligne.

COMITÉ DE RÉDACTION

Le comité de rédaction est dirigé par le rédacteur en chef et le(s) rédacteur(s) exécutif(s) qui travaillent avec les rédacteurs associés et les rédacteurs consultatifs étudiants. Les membres du comité sont nommés par le comité exécutif de la SCS en consultation avec les rédacteurs en chef en poste et sur recommandation du comité éditorial et des membres de la société.

La société veille à harmoniser le comité de rédaction en matière de genre, de langue, de région, de discipline et de types d'institution employeuse. Les corédacteurs sont nommés pour un mandat échelonné de trois ans (renouvelables une fois). Le roulement des rédacteurs et des corédacteurs permet de s'assurer que l'ensemble des intérêts de recherche et des points de vue théoriques de la discipline sont représentés.

Le comité de rédaction se réunit chaque année pour traiter des questions sur les politiques et les activités. Les rédacteurs et le comité de rédaction disposent d'une autonomie rédactionnelle dans le cadre de la politique établie par la SCS. Le comité de rédaction a pour mandat de fournir une tribune pour la publication de travaux de recherche de qualité supérieure en milieu universitaire et en lien à la politique, qui reflètent l'ensemble des aspects des questions de fond, des cadres théoriques et des approches méthodologiques de la sociologie au Canada, et de veiller à ce que les procédures opérationnelles de la revue soient conformes aux normes éthiques et d'éducation les plus élevées en matière d'impartialité et d'excellence universitaire.

ÉTUDIANTS

Environ 50 % de nos membres sont des étudiant.e.s, que ce soit au niveau licence, maîtrise, doctorat ou post-doctorat. La SCS s'efforce de soutenir les étudiant.e.s par le biais de plusieurs programmes et initiatives, et notamment ceci : développement professionnel, gouvernance de la société, prix, et programmes de financement. Le sous-comité chargé des questions relatives aux étudiants est très actif dans la facilitation d'initiatives supplémentaires au profit des étudiants.

WEBINAIRES

La SCS propose des programmes et des ressources qui profitent à ses membres ainsi qu'au domaine de la sociologie dans les universités et les applications communautaires. Les événements virtuels renforcent les efforts d'information, de connexion, de partage de la recherche et de discussion des questions pertinentes affectant le monde à partir de la lentille sociologique. Des archives complètes de webinaires sont disponibles sur notre site web et notre chaîne YouTube.